

Approbation

Générale

colonial

Approbation n° 181-166-1910 portant des modifications à l'arrêté du 30 décembre 1907 sur les boissons.

n° 181-166-1910

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
22 août 1910

Numéro JO
n° 166 du 01/09/1910

Date du numéro
1 septembre 1910

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 janvier 1867 sur les pouvoirs du Gouverneur des Colonies en matière de taxes et Contributions.

Vu le décret du 18 août 1900 réglementant le service des Douanes et Contributions à la Côte Française des Somalis

Vu l'arrêté du 30 décembre 1907 portant modification au tarif des droits de consommation sur les boissons

Le Conseil d'Administration entendu :

TEXTE INTÉGRAL

Article premier

- L'article 1er de l'arrêté susvisé du 30 décembre 1907 est modifié comme suit : Au lieu de Vins en bouteilles autres que mousseux, l'hectolitre 15 fr., lire : Vins en bouteilles, en dames jeannes, bonbonnes et récipients en verre, l'hectolitre 15 fr.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Côte française des Somalis.

P. PASCAL.